



**Le Tribunal Judiciaire du Mans et la faculté de Droit organisaient la Nuit du Droit, le lundi 4 octobre 2021, à l'occasion des 40 ans de l'abolition de la peine de mort et l'anniversaire de la Constitution française du 4 octobre 1958. Entre retours sur des faits juridiques et politiques historiques et témoignages, l'émotion était palpable tout au long de la soirée.**

L'évènement s'est déroulé dans la salle Chorus (La Visitation), dans le centre-ville du Mans. Un lieu hautement symbolique. En effet, cette salle d'audience de l'ancien palais de justice donnait un accès direct sur le couloir qu'empruntaient les condamnés à mort avant d'être exécutés.

Le Président du Tribunal Judiciaire du Mans (François Genicon), en collaboration avec la bâtonnière de l'Ordre des avocats du barreau du Mans (Maître Anne de Luca) a ouvert la soirée.

**« Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue » (Robert Badinter)**

Des étudiants de la faculté de Droit ont ensuite lu des extraits du discours saisissant de Robert Badinter, Garde des Sceaux du gouvernement de Pierre Mauroy. Prononcé le 17 septembre 1981 à l'Assemblée Nationale, ce discours en faveur de l'abolition de la peine de mort a laissé une empreinte importante dans la justice française. **Le 9 octobre 1981, le Président François Mitterrand promulguait la loi sur l'abolition de la peine de mort.**

**Projection du documentaire sur Serge Atlaoui, un Français condamné à mort en Indonésie**

Le documentaire « Serge, condamné à mort » a notamment été projeté au public. Ce film raconte le terrible sort auquel est confronté Serge Atlaoui, un ressortissant français enfermé dans le couloir de la mort en Indonésie. L'émotion était palpable dans la salle devant les

images et les témoignages.

### Retour sur des faits juridiques marquants en Sarthe



Un temps d'échanges et de débats s'est également tenu en présence de personnalités juridiques. L'occasion de revenir des affaires judiciaires emblématiques dans l'histoire du Mans comme l'affaire des sœurs Papin. Employées comme domestiques, elles massacraient en février 1933 leur patronne et sa fille. Ce double assassinat effroyable marque encore les esprits sarthois. Les deux sœurs étaient défendues par Germaine

Brière, première avocate inscrite au Barreau du Mans en 1927.

Cette soirée a notamment donné lieu à un **hommage aux 453 exécutions qui se sont déroulées en 2020** et aux avocats turcs emprisonnés pour défendre leurs clients.

**Texte et photos : Claire RIFFIER.**

**Lire également**

**: <https://www.vitav.fr/il-y-a-40-ans-la-france-abolissait-la-peine-de-mort/>**

**Partager :**

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)